



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 27 mars 1998

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :
le 13 Mars 1998

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 31 Mars 1998

Exercice 1998 : Impôts directs locaux - Fixation des taux

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE, Mme Françoise GAILLARD, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers :

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, Mme Danielle RICHARD, M. Michel GENDREAU, Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, Mme Annie COUTUREAU, Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Frédéric ROUILLE, M. Claude VITELLINI, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE

Secrétaire de séance : Guy-Marie GUERET

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Gilles FRAPPIER donne pouvoir à M. Claude PAGES.
M. Luc DELAGARDE donne pouvoir à Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD.
M. Patrick ARNAUD donne pouvoir à Mme Chantal BARRE.
M. Jean-Michel PASSERAULT donne pouvoir à M. Guy-Marie GUERET.
Mme Christiane FASILLEAU donne pouvoir à M. Paul SAMOYAU.
Mme Janine LUCAS donne pouvoir à M. Pierre GUERIT.
M. Hervé LAMPIN donne pouvoir à M. Jean PILLET.
M. Michel RIVALLIN donne pouvoir à Mme Françoise GAILLARD.
Mme Catherine REYSSAT donne pouvoir à Mme Marie-Cécile MORISOT.

DELIBERATION D98093

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 mars 1998

Finances Ressources Financières

Exercice 1998 : Impôts directs locaux - Fixation des taux

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Le Conseil Municipal vient d'adopter le Budget Primitif de l'exercice 1998.

Il nous reste à fixer les taux d'imposition pour 1998 conformément à la réglementation en vigueur, et en tenant compte des taux que le Conseil de la Communauté de Communes a adoptés le 23 mars 1998.

Compte tenu des taux proposés pour la ville de NIORT pour 1998, l'évolution de la fiscalité directe locale de la Ville et de la Communauté de Communes entre 1997 et 1998 serait la suivante :

TAXE	Communauté + Ville 1997	Communauté + Ville 1998	variation
Habitation	18,86	19,19	1,7 %
Foncier bâti	26,01	26,46	1,7 %
Foncier non bâti	67,41	68,56	1,7 %
Professionnel	16,77	17,05	1,7 %

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- adopter pour 1998 les taux des quatre taxes directes locales comme il est indiqué ci-après:

- 15,42 % pour la taxe d'habitation ;
- 21,38 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties ;
- 55,74 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties ;
- 13,61 % pour la taxe professionnelle.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour : 38
Contre : 7
Abstention : 0
Non participé : 0

Le Maire de Niort

Bernard BELLEC

[Ordre du jour](#)